

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1933-1934)
Heft: 36

Artikel: Les cinémas populaires romands
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Cinémas populaires romands

Il nous paraît intéressant, à titre documentaire, de reproduire dans cette revue corporative le rapport complet des « Cinémas Populaires Romands ». En effet, on ne peut ignorer l'activité de ce groupement de plus en plus soutenu par les autorités et par des personnalités de tout premier plan. (Réd.)

Le « Cartel romand H. S. M. » groupe une centaine d'associations de bien public de la Suisse romande, en vue de coordonner et de développer les efforts déployés en faveur de la santé physique et morale et de la protection de la famille. Reconnaissant l'importance du cinéma comme utilisation saine des loisirs, le Cartel s'est doté en 1928 d'une commission ad hoc dénommée : « Commission des cinémas populaires romands ».

Commission des Cinémas populaires romands

Elle se compose de huit membres au moins dont deux délégués de Genève, deux de Vaud, deux de Neuchâtel, un du Jura bernois et du secrétaire général du Cartel. Les délégués sont élus pour trois ans par le comité du Cartel.

La commission nomme les agents, surveille leur travail, intervient dans tous les cas délicats. Elle vérifie les comptes des agents et fixe leurs salaires. La commission décide de l'emploi des bénéfices, qui doivent servir uniquement à développer le cinéma éducatif en Suisse romande. Chaque année, elle publie un rapport sur son activité.

Agents. — Les agents donnent des représentations de bons films, qu'ils achètent, louent ou créent, et d'une manière générale, entreprennent tout ce qui est de nature à développer le cinéma éducatif en Suisse romande, en observant une parfaite neutralité au point de vue politique et confessionnel.

Au début, en 1928, la commission avait trois agents réguliers (Genève, Vaud, Neuchâtel). En 1930, pour des raisons financières, l'agence neuchâteloise a été supprimée. Le titulaire du poste est resté néanmoins collaborateur occasionnel.

Les agents organisent 400 à 500 séances par hiver, surtout dans les villages dépourvus de cinémas permanents. Parmi les films présentés depuis 1928, on peut noter : « Chang », « Visages d'Enfants », « Le Piz Palu », « Graziella », « Dr Knock », « Son Chien », « Case de l'Oncle Tom », « Nouri, éléphant des Indes », « Cœurs héroïques », « Vie de Jeanne d'Arc », « Vie de Luther », « Chez les Mangeurs d'hommes », « Pêcheurs d'Islande », « Nanouk » et, naturellement, les bandes éditées par les C. P. R. comme « Pierrette », « Détenu 33 », « Fiançailles de Line », etc.

Dans les villes, les agents organisent des séances spéciales, conférences, séances pour la jeunesse, comme le Cinéma

du Jeudi, à la Salle Centrale, à Genève.

Depuis quelques années, l'agent général a entrepris la réorganisation de films, avec l'appui de diverses organisations.

Les recettes brutes des C. P. R. s'élevant à environ 12.000 fr. par agent en 1928, ont atteint 19.000 fr. par agent en 1931 et, depuis cette date, n'ont baissé que de 5 %. Ces recettes permettent de couvrir les frais de déplacement, les achats de films, l'entretien du matériel et de rétribuer modestement les agents et leurs collaborateurs (opérateurs, conférenciers). L'entreprise semble donc viable, à condition d'être gérée avec prudence et économie.

Rapport sur l'exercice 1932-1933

Administration

La Commission s'est réunie le 6 octobre 1932, à Lausanne, sous la présidence de M. Vuille, pasteur. Après rapport des vérificateurs, les comptes de l'exercice 1931-1932 ont été approuvés. (Ces comptes, publiés dans le No 10 de « L'Information », contiennent cependant une erreur d'impression : au compte « créancier », il faut lire 1770,10 au lieu de 111,65.)

M. Henchoz (Vaud) ayant pris sa retraite, a été remplacé par M. J. Laurent, inspecteur scolaire, Lausanne.

Notre agent vaudois, M. Alioth, ne pouvant plus consacrer un temps suffisant à notre œuvre, a quitté son poste, à l'expiration de son contrat, soit en septembre 1933.

La Commission décida d'utiliser le bénéfice de l'agence genevoise à un fonds d'édition de films. Le rapport annuel provoqua une longue et intéressante discussion au sujet des taxes qui frappent indistinctement le cinéma commercial et le cinéma d'éducation.

M. Pautex, instituteur (Genève) fut désigné comme président pour 1932-33. MM. Buhler et von Hoff (Neuchâtel) restent vérificateurs des comptes, et M. Jean Brocher, agent général (av. Gare des Eaux-Vives 10, Genève. Tél. 22.359).

Exploitation

Séances. — Les agents ont organisé pendant l'hiver de nombreuses séances dans les campagnes. Les principaux films présentés au cours de cette saison ont été : « Peau de Pêche, un gamin de Paris », film de Benoit-Lévy, destiné à lutter contre la dépopulation des campagnes et contre la guerre, « Nanouk », le superbe documentaire de Flaherty (réédition), « Pêcheurs d'Islande », d'après Loti, « Les Origines de la Confédération », « Petronella », d'après le roman suisse de Jegerlehner, « Safety Last », d'Harold Lloyd (réédition) et nos propres productions « Fiançailles de Line » et « Détenu 33 ». Aux séances

scolaires de Genève (cinéma du jeudi), nous avons donné en plus « Tembi », film africain, et le « Lignite rhénan ».

L'agent vaudois a fait un essai très décevant avec un film sonore : « Symphonie exotique ». Dans notre dernier rapport figurait cette phrase : « Est-ce la peine de faire de grands sacrifices pour présenter des films sonores dont la valeur éducative n'est pas supérieure à celle des films muets ? L'avenir répondra. » L'avenir a répondu négativement.

Location. — Nos films ont été fortement demandés cet hiver (50 % d'augmentation). Certains clients pensent que l'apparition du film sonore doit déprécier le muet et provoquer une baisse des prix. Ce n'est malheureusement pas le cas, car, comme les agences ne renouvellent plus leurs stocks et que la production muette a cessé depuis trois ans, les bons films muets prennent de la valeur en vieillissant, comme les tableaux anciens ! Les demandes ont été si fortes pour certains films que quelques bandes ont dû être retirées de l'exploitation, suite d'usure, avant la fin de la saison. Notons, à ce propos, qu'il a suffi d'une seule projection dans un appareil défectueux pour anéantir un de nos films.

Production. — Il devient chaque année plus difficile de trouver des films de valeur auprès des grandes entreprises de cinémas. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était nécessaire de tenter de réaliser par nos propres moyens des bandes destinées à nos spectacles. Le succès obtenu par nos films « Pierrette », « Détenu 33 », etc., montrait que l'entreprise n'était pas absolument au-dessus de nos forces. Il nous fallait pourtant trouver certains appuis. Grâce à la collaboration de la « Fédération des Eglises » et de la « Fédération des Sociétés chrétiennes de jeunesse » de Genève, nous avons pu créer « Fiançailles de Line », première tentative de film « évangélique ». Notre tentative a été suivie avec un vif intérêt, surtout à Genève, Neuchâtel et Zurich et nous avons reçu de précieuses encouragements. Lorsque notre essai sera connu à l'étranger, nous sommes certains que nos productions franchiront les frontières.

Faut-il rappeler ici la trame choisie pour ce premier film ? Une jeune fille, Line, est courtisée par deux jeunes gens. L'un d'eux, architecte, aisé, lui offre une existence facile et égoïste... l'autre, jeune médecin, partira dans un village isolé des Alpes, où la vie sera rude, mais utile. Le film montre comment la jeune fille, après de longs combats intérieurs, accepte d'être la compagne de l'homme qui songe, avant tout, à servir.

Ce film, réalisé avec le concours d'a-

mateurs, dans les beaux décors naturels du Jorat et du Haut-Valais, a coûté un peu plus de 8000 fr. Est-ce exagéré ? Un professionnel du cinéma estimait pourtant que la réalisation de cette bande exigerait un capital de 30.000 fr. au moins... et l'on pourrait chercher longtemps pour trouver des films valant « Fiançailles de Line », exécutés avec un budget aussi modeste.

Il est intéressant, croyons-nous, de relever ici le détail des dépenses de cette édition :

	Fr.
Achat du film négatif	1757,90
Développement, tirage positif	2066,45
Frais d'hôtel	302,10
Décors	274,80
Indemnités aux acteurs et figurants	849,75
Scénario, mise en scène et montage	1500,—
Location appareil, prises de vues	750,—
Déplacements, voyages d'études, autos, etc.	750,—
Divers	106,85
	8357,85

L'intérêt croissant de notre clientèle pour cet essai, ressort de la statistique des locations de ce film enregistrées au cours de la saison : Novembre : présentation du film, 3 locations. Décembre : 3 locations. Janvier : 11 locations. Février : 17 locations. Mars : 22 locations.

Au cours de l'été 1933, l'Association suisse des ouvriers et travailleurs évangéliques, de Zurich, a commandé un exemplaire avec textes allemands pour assurer sa diffusion en Suisse alémanique.

Au mois d'avril 1933, la Fédération antialcoolique genevoise a approuvé le scénario d'un nouveau film antialcoolique « Taxi 22 ». Les prises de vues ont commencé le 10 mai. Le film sera vraisemblablement terminé vers le 15 octobre 1933. Le scénario, qui étudie l'évolution d'un cas d'alcoolisme chez un chauffeur de taxi, est mouvementé et varié ; ce nouveau film obtiendra, nous l'espérons, le même succès que ses prédécesseurs : « Pierrette » et « Détenu 33 ».

Finances. — Légère baisse des recettes d'exploitation, inévitable en temps de crise. La diminution du bénéfice de l'agence genevoise s'explique surtout par le fait que l'on a jugé prudent de porter au compte de l'année tous les frais d'exécution du film « Fiançailles de Line ». L'agence vaudoise souffre

du mauvais résultat de l'exploitation sonore. Mais notre situation n'aurait rien d'inquiétant sans l'augmentation de certaines taxes et impositions.

Taxes, impositions. — Le fisc, frappant sans discernement le cinéma éducateur comme le cinéma commercial, est un des grands ennemis du film d'enseignement. (En Suisse, cinq cantons seulement font une distinction entre le cinéma d'enseignement et le cinéma commercial, au point de vue fiscal.) Nous connaissons des cas où le 50 % des recettes encaissées lors de séances scolaires est retenu par l'autorité. Dans bien des pays, les droits de douane et les mesures de contingentement rendent matériellement impossibles des échanges internationaux de films éducatifs.

Mais comment faire partager notre manière de voir au fisc, à la douane, à l'Etat, quand des particuliers, intelligents, éducateurs de profession, ne la comprennent pas ? Faut-il parler de ce village, où l'instituteur estime qu'une séance de cinéma scolaire sert surtout à réaliser un bénéfice pour sa caisse, la bibliothèque ou la course annuelle ? Il demande un film bon marché, n'importe lequel, pour gagner quelques sous, en faveur d'une œuvre scolaire. Faut-il parler de ce pasteur pour qui un film « évangélique » est un film destiné à venir au secours des caisses paroissiales ? Non, il vaut mieux noter les lumières et oublier les ombres. Nous ne pouvons nous plaindre : nous avons la joie de trouver chaque année de nouveaux amis... une commune qui vote un crédit de 50 fr. pour permettre aux enfants de venir à demi-tarif à nos séances... une paroisse qui verse un don en plus du prix de location des films, etc.

Considérations générales

La grande misère des « Cinémas-Palaces ». — L'industrie du film n'a nullement surmonté la crise dont nous parlions dans notre dernier rapport. La production du film diminue. Parfois, dans une de nos grandes villes romandes, sur dix établissements, un seul présente une nouveauté. Le cinéma, autrefois, c'était un cow-boy monté sur un cheval sauvage lancé au grand galop dans les plaines du Far-West... aujourd'hui, c'est l'éternel jazz dans l'éternelle boîte de nuit... Où sont les bandes exquises de Charlie Chaplin, d'Harold Lloyd, de Jackie Coogan ?... Une ma-

man écrit dans le journal : « Pourquoi nos cinémas n'organisent-ils pas des spectacles pour enfants ? Il y aurait du monde... » Sans doute, mais le directeur de cinéma ne sait plus où aller pour trouver des films pour enfants. Les dictateurs du cinéma, à Hollywood, Paris ou Berlin ne connaissent plus que le « sex-appeal » et ils oublient l'enfant. Alors, certains cantons sont obligés de modifier la législation et d'interdire définitivement l'accès des salles obscures aux enfants, même accompagnés. Nous avons peu de sympathie pour ces restrictions... mais, malheureusement, nous devons reconnaître qu'elles sont justifiées.

Dans les coulisses du cinéma. — Après de longs pourparlers, une convention a été signée entre le « syndicat » des directeurs de cinémas de Suisse romande et l'Association suisse des loueurs de films. Cette convention prévoit que les loueurs doivent cesser toute livraison aux cinémas irréguliers. C'est le boycott organisé contre les cinémas ambulants, cinémas de brasseries ou de salles... paroissiales. Dirigée contre nous, cette convention nous a procuré, au contraire, quelques avantages ; on a pu voir certain jour, des ecclésiastiques et des brasseurs discuter ensemble les mesures à prendre pour protéger le cinéma indépendant !

Mais qu'on ne nous reproche plus de drainer l'argent des campagnes. Qu'on songe à ces « Palaces » qui cherchent, par tous les moyens, à étrangler nos cinémas ambulants afin d'obliger les campagnards à descendre en ville pour s'y distraire... au prix fort.

Notre avenir. — Et n'est-ce pas là notre premier devoir ? Maintenir ce cinéma ambulant, offrant dans nos campagnes des spectacles de valeur, pour lutter contre l'exode vers les villes...

• Premier devoir auquel s'ajoutent aujourd'hui d'autres responsabilités. En face de l'impuissance et de la mauvaise volonté des grands industriels du film, il faut créer par nos propres moyens, les bandes qui serviront aux saines récréations de notre peuple. Nous croyons avoir démontré, non en paroles et en promesses, mais en films, que nous étions capables d'entreprendre cette tâche délicate. Ceux qui croient que le cinéma doit devenir un merveilleux instrument d'éducation populaire doivent maintenant soutenir notre effort, non seulement en paroles, mais en actes.

POURQUOI
SE CREUSER LA
TÊTE POUR
CHERCHER UN
RENSEIGNEMENT,
ALORS QUE LE

CINECA

VADE-MECUM
DE TOUT
CINÉGRAPHISTE
SUISSE,
VOUS LE DONNE
INSTANTANÉMENT

ÉDITION DU CINÉCA, W. PREISS, 66, STÜSSISTRASSE, 66, ZÜRICH 6